



débordements de voisinage

Par **padbol**, le **08/12/2019** à **15:32**

Bonjourrrrnrn en matière de conflits de voisinage je dirais disproportionné rrrncette femme
a été portée plainte pour un état de faits que je dirais avérés - mais ne dit pas comment pour en
arriver au débordement comment m'y prendre avec la gendarmerie rrrnjai pas à payer une
amende quand bien même cette femme est complètement dérangée rrrnune atteinte à la vie
privée qui est de l'ordre de tous les jours rrrnun harcèlement tous les jours rrrnune agitation
je dirais vulgaire pour une commerçante de proximité rrrnun tapage nocturne par ses fils à
répétition rrrrrrrrrBref elle nous a fait vivre un enfer rrrrrrrrrquel comportement avoir avec la
gendarmerie là je suis épuisée rrrndois-je prévenir l'avocate ---- merci de vos réponses

Par amajuris, le 08/12/2019 à 16:51

bonjour,rnrnvous attendez que la gendarmerie vous contacte et vous leur expliquerez votre situation.rnrnsalutations

Par **padbol**, le **09/12/2019** à **22:38**

Bonjour rrrn rrrn rrrnoui mais c'est une déclaration de ce qu'il y a de plus mensongeres il a simplement retenurnrrnun etat de fait et il a dit hop vous aurez une amende ? rrrn rrrnsi amende est ce que je peux contester ? rrrnla seconde question les appels telephonique de la gendarmerie etait assez je dirais expeditif avec ordre et dire oui monsieur le gendarme ? rrrnla seconde quand il a fait son rapport il voulait le nom de mon Pere de ma Mere tout un detail me concernant pour une sale commercante qui en a fait son affaire ? c'est pas si bete

que ca chacun va tirer son epingle du jeu et ben ?????

Par **amajuris**, le **10/12/2019** à **19:01**

padbol,rnrnvos messages sont toujours aussi incompréhensibles.rnrnsalutations